



Indemnisation chômage maître auxiliaire dans le privé

Par **petitdudup**, le **02/08/2014** à **18:17**

Bonjour à tous,

Je souhaiterais avoir vos conseils sur ma situation actuelle , qui parait un peu bloquée.

J'ai été embauché par le rectorat de Toulouse en tant que maître auxiliaire au 1er Septembre 2013. J'ai 2 contrats différents. Le premier pour un établissement dans lequel je faisais un mi temps, et ce contrat s'est terminé fin mai 2014. Mon second contrat est dans un établissement différent, pour un quart temps, et se termine officiellement le 30 aout 2014.

A la fin de mon premier contrat, j'ai donc posé mon dossier à Pole Emploi afin d'avoir le rejet de mon dossier, pièce absolument nécessaire pour envoyer mon dossier au rectorat en vue d'une indemnisation de leur part.

Seulement, Pole Emploi refuse absolument de me donner ce fameux refus, puisque selon eux l'ordinateur voit que mon second contrat (avec le meme employeur) court toujours et, toujours selon eux, on ne peut pas faire comprendre a l'ordinateur d'éditer le refus.

Du coté du rectorat, on comprend ma situation, mon dossier est complet mais il manque juste ce fameux rejet de Pole Emploi.

Certains d'entre vous ont il déjà été dans cette situation ? Que faire pour débloquer la situation ? Pour l'instant je ne reçois que 250 euros par mois (=salaire de mon contrat toujours en cours), ce qui est vite problématique.

Merci de votre aide par avance !